



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-dixième session

190 EX/6

PARIS, le 13 août 2012
Original anglais

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES (UNU) : RAPPORT DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ ET OBSERVATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À CE SUJET

Résumé

Conformément à la décision 129 EX/5.2.1, la Directrice générale soumet au Conseil exécutif le rapport annuel du Conseil de l'Université des Nations Unies (UNU) sur les activités de l'Université de janvier 2010 à décembre 2011. Elle présente en outre ses observations sur les travaux de l'UNU ainsi que sur la coopération entre l'UNESCO et l'UNU durant la période considérée.

Les incidences financières et administratives des activités décrites dans le présent document s'inscrivent dans les limites du C/5.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 20.

1. Fondée en 1973, l'Université des Nations Unies (UNU) est une communauté internationale de chercheurs qui crée et partage des connaissances et qui renforce les capacités nécessaires à la promotion de la sécurité et du développement humains. En sa qualité d'institution universitaire relevant du système des Nations Unies, elle contribue directement au progrès des connaissances relatives à la mission et aux travaux des Nations Unies, ainsi qu'à l'application de ces connaissances à l'élaboration de principes, politiques, stratégies et programmes d'action rigoureux. Avec l'indépendance intellectuelle que lui garantit sa Charte, en particulier en ce qui concerne le choix des sujets et la diffusion des résultats, l'Université est en mesure d'apporter cette contribution avec objectivité et intégrité. En décembre 2009, l'Assemblée générale a amendé la Charte de l'UNU afin qu'elle puisse décerner des diplômes universitaires de troisième cycle.

2. L'UNU s'est développée jusqu'à rassembler un réseau mondial de 15 instituts et programmes de recherche et de formation, présents pour l'heure dans 13 pays et coordonnés par le Centre de l'UNU à Tokyo. En outre, deux bureaux de liaison, situés respectivement à Paris et New York, au sein de l'UNESCO et du système des Nations Unies, appuient activement le Centre de l'UNU.

3. Dans l'exercice de son mandat, l'UNU travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires du système des Nations Unies ainsi qu'avec des universités et instituts de recherche de premier plan dans le monde entier.

Principaux thèmes et programmes en 2010 et 2011

4. Conformément à son plan stratégique (2011-2014), l'UNU travaille sur cinq groupes de questions thématiques liés entre eux et interdépendants, qui visent à promouvoir la recherche interdisciplinaire, l'enseignement universitaire de troisième cycle, la transmission du savoir et les capacités de développement dans les domaines suivants : (a) paix, sécurité et droits de l'homme, (b) gouvernance en matière de développement, (c) population et santé, (d) changement planétaire et développement durable, (e) sciences, technologie et société.

5. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'UNU a adopté plusieurs grandes initiatives, notamment :

A. Les programmes de troisième cycle

Le Statut relatif aux programmes et aux diplômes de troisième cycle de l'Université, élaboré en 2010, établit le cadre législatif ainsi que les règles, les orientations et les structures institutionnelles nécessaires à cette initiative. L'objectif est de relever le défi crucial pour l'enseignement supérieur de l'assimilation du savoir provenant de disciplines diverses afin de parvenir à une approche globale et intégrée, évitant ainsi qu'une « réponse » élaborée par une discipline ne représente un nouveau « problème » d'un autre point de vue. Plusieurs programmes de troisième cycle de l'UNU ont déjà été lancés, notamment un Master en science sur la durabilité, le développement et la paix à l'Institut de l'Université des Nations Unies pour la durabilité et la paix (UNU-ISP) et un Master en science sur la gouvernance environnementale avec une spécialisation en biodiversité à l'Institut des hautes études (UNU-IAS).

B. Le jumelage d'instituts

L'adoption de ce concept a été une étape stratégique vers le renforcement de la présence de l'Université dans les pays en développement et en transition, et vers l'intensification de l'interaction en matière de recherche et d'enseignement entre pays développés et pays en développement. L'UNU évolue donc vers une structure de jumelage de ses instituts : chacun d'entre eux aura généralement deux sites ou davantage, l'un dans un pays développé, l'autre dans un pays en développement. À ce jour, il existe des relations de jumelage à titre d'essai, qui unissent le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT, Pays-Bas) et deux partenaires : le Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES, Sénégal) et l'Université de Renmin (Chine) ; l'Institut pour la durabilité et la paix (UNU-ISP, Japon) et l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA, Ghana) ; le nouvel Institut de l'UNU pour la gestion intégrée des flux matériels et des ressources (UNU-FLORES, Allemagne) et un futur partenaire qui lui sera prochainement associé au Mozambique.

6. Le rapport complet du Conseil de l'Université des Nations Unies pour 2010-2011 présente l'éventail très divers des activités menées par celle-ci au cours des deux dernières années.

Coopération entre l'UNESCO et l'UNU

7. Les actions conjointes entreprises par l'UNESCO et l'UNU pendant la période 2010-2011 ont concerné les domaines suivants :

8. **Éducation** : la coopération entre l'UNESCO et l'UNU s'est poursuivie dans le cadre des huit chaires et réseaux conjoints UNESCO-UNU afin d'en réaliser l'évaluation. Au titre du programme pour l'Éducation en vue du développement durable (EDD), l'Institut des hautes études (UNU-IAS)

a étroitement collaboré avec l'UNESCO en organisant des colloques sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), et sur les perspectives d'évaluation de la performance des universités, en rassemblant des représentants d'instituts membres du réseau « Promouvoir la durabilité dans l'enseignement supérieur du 3^e cycle et la recherche » (ProSPER.Net).

9. **Sciences sociales et humaines** : les activités conjointes ont porté sur la réalisation d'un rapport d'ensemble fondé sur l'expérience de l'Université des Nations Unies « Études comparatives sur l'intégration régionale » (UNU-CRIS), concernant le lien entre les processus d'intégration régionale et la mobilité humaine. Ce rapport sera le premier du genre à examiner les politiques migratoires dans le cadre des processus d'intégration régionale à travers le monde. Une Chaire UNESCO-UNU a été créée sur ce thème à UNU-CRIS, afin d'approfondir la question, en coopération avec l'Université de Pretoria (Afrique du Sud).

10. **Sciences exactes et naturelles** : les activités conjointes ont porté sur la durabilité des ressources en eau, les eaux souterraines et la sécurité humaine, l'eau et la diversité culturelle, la réduction des risques de catastrophes, les directives de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) sur l'évaluation et la mitigation des risques dans la gestion intégrée des zones côtières, la gouvernance maritime et la biodiversité, la gestion des forêts de mangrove (pour aboutir à la publication de *l'Atlas mondial des mangroves*), les savoirs traditionnels et autochtones, la gouvernance de l'environnement, la gestion durable des terres arides marginales, ainsi que la recherche relative aux indicateurs d'innovation. De surcroît, le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie (UNU-MERIT) a contribué au premier chapitre du *Rapport de l'UNESCO sur la science en 2010 : L'état actuel de la science dans le monde*, intitulé « Le rôle croissant du savoir dans l'économie mondiale ».

11. **Communication et information** : la collaboration avec la Plate-forme de formation libre de l'UNESCO, qui propose 21 thèmes dans le domaine du développement et à laquelle l'UNU s'est associée en mai 2008, se poursuit.

12. **La Plate-forme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence** : l'UNU et la Plate-forme intersectorielle sont des partenaires clés pour aborder les groupes de questions thématiques sur la paix, la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que sur la gouvernance en matière de développement. À cet égard, l'Institut international pour l'Alliance des civilisations de l'Université des Nations Unies (UNU-IIAOC), récemment créé, pourrait devenir un acteur essentiel pour la promotion de la compréhension mutuelle au sein des sociétés plurielles contemporaines, mais aussi entre elles.

13. **Relations extérieures et information du public** : la collaboration avec la Division de l'information du public de l'UNESCO vise à faire connaître des événements publics organisés par l'UNU au Siège de l'UNESCO, ainsi que la vente d'une sélection des publications de l'UNU disponibles à la librairie de l'UNESCO.

Observations de la Directrice générale

14. La Directrice générale prend note avec satisfaction des activités menées par l'UNU au cours de l'exercice biennal 2010-2011, en particulier le chapitre figurant dans le *Rapport de l'UNESCO sur la science 2010 : L'état actuel de la science dans le monde*, « Le rôle croissant du savoir dans l'économie mondiale ».

15. La Directrice générale apprécie la contribution constante de l'UNU à la Plate-forme de formation libre de l'UNESCO.

16. La Directrice générale note avec intérêt l'adoption du Statut relatif aux programmes et aux diplômes de troisième cycle de l'Université, compte tenu surtout de son interdisciplinarité en matière de recherche.

17. Reconnaissant les larges contributions des instituts et centres de recherche et de formation de l'ONU, la Directrice générale salue l'adoption du jumelage des établissements et se félicite du renforcement de la présence de l'ONU dans les régions en développement, en particulier l'Afrique.

18. La Directrice générale apprécie la coopération entre l'ONU et l'UNESCO, en particulier l'instauration de chaires conjointes qui a offert à l'UNESCO une excellente occasion de faire porter le Programme UNITWIN et Chaires UNESCO sur des domaines clés relevant de la mission et des objectifs des Nations Unies.

19. La Directrice générale ne doute pas que la coopération se renforcera au cours du prochain exercice biennal, en particulier dans le cadre du Programme UNITWIN et Chaires UNESCO dans le domaine de l'éducation supérieure, en guise de suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur organisée par l'UNESCO en 2009.

Action attendue du Conseil exécutif

20. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné le document 190 EX/6,
2. Reconnaissant le rôle clé de l'Université des Nations Unies (ONU) en tant que passerelle entre la communauté universitaire internationale et les Nations Unies,
3. Reconnaissant en outre l'excellente qualité des relations qui se sont développées entre l'ONU et l'UNESCO au fil des ans,
4. Exprime sa satisfaction quant au développement du programme et des activités de l'Université des Nations Unies ;
5. Prend note avec satisfaction de la participation accrue de l'Université des Nations Unies aux programmes et activités de l'UNESCO, notamment les chaires et réseaux conjoints UNESCO-ONU et la priorité Afrique ;
6. Souligne la nécessité d'une collaboration durable entre l'UNESCO et l'ONU dans leurs domaines d'expertise et de compétence conjoints, par le biais notamment du rétablissement du programme d'échange de fonctionnaires ;
7. Invite l'UNESCO et l'ONU à soumettre un plan d'activités conjointes pour l'exercice biennal 2014-2015 à la 192^e session du Conseil exécutif (automne 2013) ;
8. Invite en outre la Directrice générale à communiquer au Président du Conseil de l'ONU le contenu de la présente décision.